



Acheteur m'accuse de vices cachés

Par **Loic28**, le **22/12/2018 à 00:20**

Bonjour,rnrnL'acheteur de mon véhicule (son père) m'a envoyé un recommandé, dans la mesure où ce n'est pas l'acheteur mais son père qui m'a envoyé le recommandé m'accusant d'escroquerie, est ce que je dois y répondre ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **22/12/2018 à 07:28**

Bonjour,rnS'il joint à son courrier un mandat de représentation, vous pouvez lui répondre.rnSinon vous ne faites rien.

Par **Loic28**, le **22/12/2018 à 14:53**

Très bien merci, j'ai également reçu le même contenu, cette fois ci par mail et du garage où est actuellement immobilisé le véhicule à savoir (je résume) : rnrnLe véhicule que vous avez vendu est défectueux et vous l'avez vendu en connaissance des multiples vices cachés, ... rnrnLe courrier du père de l'acheteur et du garage sont identiques mots pour mots. rnrnJe réponds au garage ou je ne fais rien?

Par **morobar**, le **22/12/2018 à 15:09**

Bonjour,rnVous devez bien savoir si effectivement vous avez dissimulé des vices, constitutif

d'un dol (donc abus de confiance ou escroquerie) ou pas.rnLa suite à donner va donc dépendre de votre bonne foi.

Par **Loic28**, le **22/12/2018 à 17:02**

Je n'ai rien caché, donc je suis de bonne foi. rn rn Mais dans la mesure où ce n'est pas l'acheteur qui m'accuse, mais son père et le garage, puisque vous m'avez conseillé de ne pas répondre au père, est ce que vous me conseillez de répondre au garage? rn rn Moi je serai tenté de répondre au garage pour contester, mais je pensais aussi qu'il fallait répondre au père, n'ayant aucune expérience, je vous laisse me guider. rn rn Le véhicule lors de la vente ne présentait aucun problème, maintenant ils m'accusent d'escroquerie et de contrôle technique de complaisance. rn rn En temps normal on m'accuse je réponds, et j'avais déjà d'ailleurs appelé le garage après son mail pour lui demander pourquoi de telles accusations, il m'avait alors indiqué ne pas vouloir s'expliquer (donc accusations gratuites sans fondement). rn rn Maintenant sans expérience juridique je ne sais pas si répondre est une bonne ou mauvaise chose : rn rn - Si je ne réponds pas on peut penser que je suis d'accord avec les propos tenus rn rn - Si je réponds on peut penser que je n'ai pas la conscience tranquille rn rn Si on m'accuse je réponds, mais dans un cadre juridique je ne sais pas quelle est la meilleure conduite à tenir. rn rn Merci Morobar

Par **morobar**, le **23/12/2018 à 08:10**

Bonjour,rn Vous n'écrivez rien à personne, vous attendez de voir venir.rn Seul l'acheteur ou son représentant légal, donc muni d'un mandat ou un avocat présumé en être titulaire, peut vous mettre en cause.

Par **Loic28**, le **23/12/2018 à 17:20**

D'accord très bien merci!